

Informations municipales

Pourquoi le tri ?

Un habitant produit en moyenne 1,2 kg de déchets par jour, l'équivalent d'une grande bouteille d'eau. Cette quantité ne fait qu'accroître chaque année : 440 kg par habitant et par an contre 280 kg dans les années 80.

Comment expliquer cette augmentation ? L'évolution des modes de consommation, l'apparition de plus d'emballages et portions individuelles. **Plus que jamais, le tri est à développer car la moitié des déchets peut être recyclée !**

Première grande agglomération à s'y mettre, le Grand Lyon a mis en place les bacs verts en 2000. Aujourd'hui, 51 kg d'emballages sont recyclés par an et habitant : 304 bouteilles en plastique, 64 en verre, 44 boîtes de conserve, 115 boîtes de céréales, 39 briques alimentaires et 36 canettes. **Cela ne représente que 45% du potentiel recyclable.** Carton, papier, plastique, verre autant d'emballages utilisant nos ressources naturelles : arbres, pétrole, silice, En triant, chacun peut ainsi faire le choix de protéger l'environnement et donner naissance à de nouveaux produits.

Plastiques :

66 bouteilles d'eau = 1 couette
11 bouteilles de lait = 1 arrosoir
450 flacons de lessive = 1 banc

Acier :

19 000 boîtes de conserve = 1 voiture
1 000 canettes = 1 machine à laver

Aluminium :

670 canettes = 1 vélo
1 300 canettes = 1 tondeuse

Quelle signification ?

» *Le point vert* ne signifie pas que l'emballage est recyclable mais que le producteur des emballages participe financièrement à la collecte sélective par le programme Eco - Emballages. En échange elles apposent le point vert sur leurs produits. Les fonds sont reversés aux collectivités et servent à l'organisation de la collecte sélective des emballages des ménages, partout en France.



» Comment reconnaître un produit recyclé ?

Les sigles et logotypes apposés sur les produits et les emballages donnent 3 types d'informations : le matériau est recyclé, valorisable, respectueux de l'environnement.



Moyens à disposition et devenir

» Un Bac Gris pour les ordures ménagères

Les ordures ménagères vont en centre de valorisation thermique et y sont incinérées. L'énergie de la combustion sert à fabriquer électricité et chauffage urbain. Le Centre de Gerland permet de chauffer 40 000 logements.

Petit rappel : La fourniture de bac gris est à la charge du propriétaire qui en répercute éventuellement le coût sur les charges du locataire. **Il doit être homologué Grand Lyon** (Normes AFNOR NF EN 8401 à NF EN 8406 - accrochage frontal – sans barre ventrale de verrouillage Couleur = Pantone COOL GRAY 10 C)

» Un Bac Vert pour les emballages

Les déchets issus de la collecte sélective partent en centres de tri, y sont séparés par matériau et conditionnés sous forme de balles afin de faciliter le transport vers les usines de recyclage. Dans ces usines, ils sont transformés en une nouvelle matière première qui servira à fabriquer de nouveaux produits.

Les déchets à jeter EN VRAC dans le bac vert sont :

- » Les cartonnettes et briques alimentaires (boîtes de céréales, briques de lait,...)
- » Les journaux, magazines, papiers
- » Les emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes de boisson, aérosols...)
- » Les bouteilles et flacons plastique

Attention ! sac plastique, barquette alimentaire, polystyrène et suremballage ne sont pas recyclés.

Leur destination : le bac gris.

Pour avoir ce bac, il faut posséder un bac gris et faire une demande écrite à la subdivision collecte de votre secteur. Il est gratuit et reste la propriété du Grand Lyon. Il est affecté au logement. En cas de déménagement, il reste sur place.

Les couvercles des bacs verts seront changés en jaune pour une meilleure visibilité et homogénéité au plan national.

» Des silos pour le verre

Collecté et transporté en usines de traitement, le verre est transformé en nouvelles bouteilles. Il se recycle à l'infinie.

L'apport du verre : un geste citoyen

Déposer une bouteille en verre dans un des 2 100 silos du Grand Lyon est un geste simple à réaliser mais qui représente beaucoup. Sauvegarder de l'environnement, recycler des bouteilles, sauver des vies. Depuis 1976, le Grand Lyon verse une participation financière à la Ligue contre le Cancer.

En 2004, 20 000 tonnes de verre ont été collectées. Un chèque de 59 820,16 € a été remis au comité départemental de la Ligue. Cette contribution aide la Ligue à soutenir la recherche clinique, épidémiologique, fondamentale et le soutien psychologique aux malades et à leur entourage.

Seuls 38% du potentiel est aujourd'hui collecté. Si chacun d'entre nous adopte le « réflexe silo », alors les recherches dans la lutte contre le Cancer progresseront plus vite.

» Pour les autres déchets ... des déchetteries

Les déchets acceptés en déchetterie sont orientés vers des filières spécialisées pour être recyclés ou valorisés. A défaut, ils sont éliminés dans des installations autorisées. En déposant dans votre déchetterie VENISSIEUX, rue Jean Moulin (Tél. : 04 78 70 56 65) les objets encombrants ou déchets qu'on ne peut jeter dans les poubelles habituelles, un geste de tri est réalisé. Chacun participe à la protection de l'environnement, à l'aide au recyclage, à la valorisation de nombreux produits et à la lutte contre les décharges sauvages.

Traiter un déchet en déchetterie coûte 105 € la tonne. Un dépôt sauvage coûte 500 € la tonne de déchets.

Quelques chiffres :

Cette année, 513 724 tonnes de déchets ont été collectées, la distance Lyon-Paris de bennes à déchets par exemple. Depuis sa mise en place, la qualité de la collecte sélective s'est améliorée de 7% pour l'ensemble du territoire du Grand Lyon. Les déchets issus du refus (les erreurs) de tri sont incinérés ou acheminés en centre de stockage de déchets ultimes selon la capacité de l'usine d'incinération. Cette opération engendre un surcoût de 110 € la tonne.

Pour tout renseignement :

Une demande de bac vert, une remarque sur la collecte des déchets ? - COL Sud- 04 78 61 45 00
Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet : www.grandlyon.com